



# Compte rendu CHSCT SGAMI-Sud 15 octobre 2020

Ce CHSCT a débuté à 10h00 et a pris fin à 17h. La CGT SGAMI-SUD était représentée par Sébastien Bonnaud et Xavier Barbault.

## Points à l'ordre du jour :

### 1. Désignation du secrétaire du CHSCT :

*La CGT demande quel est le rôle du secrétaire coté syndicat, car il est de coutume que cette personne fasse les rapports de visite, alors qu'aucune règle ne fixe cet accord tacite : nous souhaitons qu'un secrétaire administratif ait la charge de tout ce qui est écrit pour que le choix du secrétaire des syndicats ne soit pas fait en fonction de ses capacités de rédaction.*

→ **Refus de l'administration**

### 2. Désignation de la délégation du CHSCT :

*La CGT indique une inégalité sur la proposition faite, et demande à participer aux prochaines délégations.*

→ **Avis favorable de l'administration**

### 3. Approbation du procès-verbal du CHSCT spécial COVID du 6 mai 2020 :

RAS

### 4. Approbation du procès-verbal du CHSCT du 4 juin 2020 :

RAS

### 5. Suivi des actions - point d'information :

- Réfection des toitures du site de Sainte Marthe
- Nettoyage des locaux CSP Site Hetzel :

*À la suite d'une demande d'intervention de la CGT, les bureaux ont été désinfectés.*

- Assistant de prévention :

*La CGT dénonce le fait que les assistants de prévention sont recrutés par obligation et ne sont quasiment pas sollicités par l'administration dans le cadre de leurs fonctions. Cela entraîne une démotivation, un manque de reconnaissance et par conséquent des démissions et des postes vacants.*

- Plan canicule :

*La CGT demande qu'une journée type (7H36) soit validée dans Casper quelques soient les aménagements horaires proposés par l'administration.*

→ **Refus de l'administration**

### 6. Compte rendu de la CVRPS du 9 octobre 2020 :

*Le SGA indique qu'il est conscient que le risque majeur est la dépression, et indique qu'il faut être vigilant.*

La CGT indique que le risque majeur n'est malheureusement pas la dépression mais bien le suicide et que le but de cette cellule est la prévention afin d'éviter d'en arriver à ces situations dramatiques.

7. Suivi des DTA :

La CGT demande que les rapports soient en conformité afin d'intégrer l'état de chaque élément amianté afin de déclencher ou pas une intervention de remplacement, comme l'exige la procédure. Nous resterons vigilants sur les suites à donner vu l'état de certain éléments, photo à l'appui.

8. Compte rendu visite CHSCT de Montpellier :

La CGT demande que toutes les défaillances signalées soient résolues afin de garantir la sécurité de toutes les personnes présentes sur le site.

9. Présentation des fiches SST :

Une nouvelle fois, et malgré l'agacement général, la CGT demande l'ouverture de **L'ENSEMBLE** des 45 fiches SST répertoriées. La CGT constate que la majorité des fiches est résolue, mais demande que les fiches restantes soient activement prises en compte. Nous demandons également que les commentaires de résolution soient détaillés avec par exemple une date de travaux ainsi que les moyens mis en œuvre.

→ **Avis favorable de l'administration car statutaire et donc obligatoire.**

10. État d'avancement des DUERMI :

La CGT demande qu'il y ait un groupe de travail permanent sur le sujet, pour que les OS puissent devenir acteurs de ces DUERMI. Nous demandons également que la COVID 19 soit intégrée dans les DUERMI.

→ **L'administration entend notre demande... Sujet important à suivre.**

11. Point COVID :

Au vu de la gravité de la situation, ce sujet majeur demande des CHSCT spécifiques réguliers et une communication immédiate sur les évolutions des différents protocoles à appliquer.

Nous demandons que cette communication soit régulière et la plus réactive possible.

Le nombre de cas étant en constante évolution, la CGT demande plus de bienveillance et de souplesse dans la gestion et le suivi des agents contaminés ou qui sont en attente de savoir s'ils le sont.

→ **L'administration émet un avis favorable à notre demande.**

12. Télétravail :

La CGT est opposée au télétravail, cependant, nous soutiendrons toutes demandes ou démarches visant à mettre en place un poste de télétravail à la demande d'un agent afin qu'il puisse effectuer ses missions dans des conditions de travail optimales. À ce sujet, la CGT cite l'art 6 du décret 2016-151 qui indique que l'employeur prend en charge les coûts des matériels, logiciels, abonnements et communications...

Nous demandons l'application de ce texte.

→ **Refus de l'administration sous prétexte que le SGAMI-Sud suit les directives de l'administration centrale.**

N'hésitez pas à nous saisir pour toutes informations sur ce CHSCT.

Vos représentants CGT SGAMI-Sud  
Sébastien et Xavier